

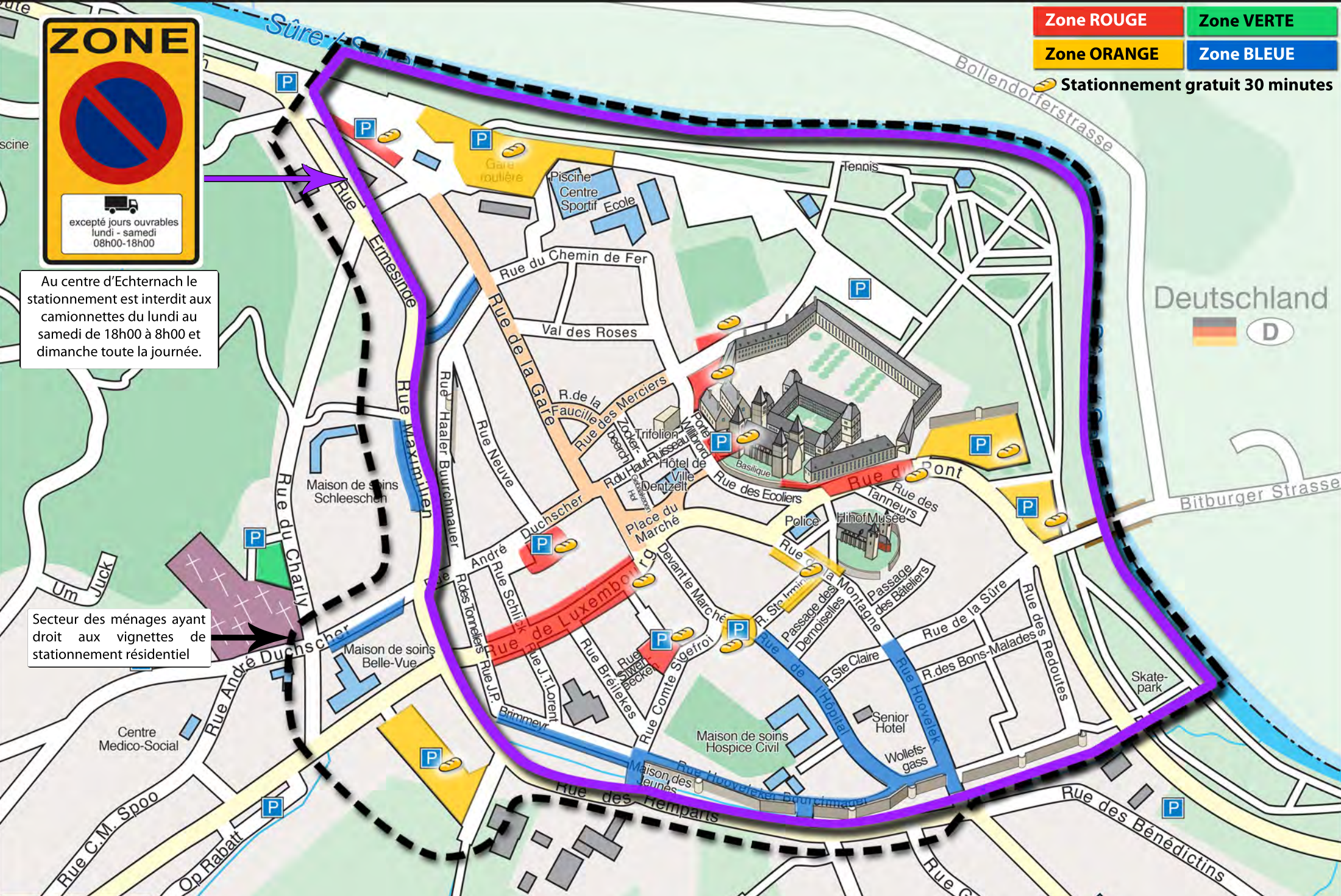
**Zone ROUGE** **Zone VERTE**  
**Zone ORANGE** **Zone BLEUE**

Stationnement gratuit 30 minutes



Au centre d'Echternach le stationnement est interdit aux camionnettes du lundi au samedi de 18h00 à 8h00 et dimanche toute la journée.

Secteur des ménages ayant droit aux vignettes de stationnement résidentiel



Sur ce plan toutes les illustrations et informations sont reprises uniquement à titre indicatif et donnent nul droit à une contestation suite à des modifications de la réglementation. Uniquement la réglementation en vigueur régit la signalisation et la mise en place des panneaux.



## Stationnement Parcage payant



## Stationnement Parcage avec disque



## Vignette résidentielle

### Zone ROUGE – Max. 2 heures



#### Pour les résidents et les non-résidents :

Stationnement/Parcage payant, les jours ouvrables, du lundi au samedi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, pendant 2 heures au maximum (Tarif actuel: 0,50€/heure)\*.

[Exception: vignette résidentielle applicable sur le parking à côté de la maison 8, porte St Willibord]

### Zone ORANGE – Max. 4 heures



#### Pour les non-résidents :

Stationnement/Parcage payant, les jours ouvrables, du lundi au samedi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, pendant 4 heures au maximum (Tarif actuel: 0,50€/heure)\*.

#### Pour les résidents :

Pour les résidents détenteurs d'une vignette de stationnement résidentiel, le stationnement est gratuit sans limitation de durée (≤ 48h).



Dans le centre d'Echternach, le stationnement est gratuit pendant 30 minutes (« **Brötchentaste** ») - Ticket obligatoire.

Le paiement de la taxe de stationnement ne donne pas droit à un prolongement gratuit de la durée de stationnement de 30 minutes (p.ex. 0,50€ = 1h et ≠ 1h30min).

### Zone VERTE – Max. 2 heures



#### Pour les résidents et non-résidents :

Stationnement/Parcage autorisé avec disque, du lundi au samedi, de 8h00 à 18h00, pendant 2 heures au maximum.

### Zone BLEUE – Max. 2 heures



#### Pour les non-résidents :

Stationnement/Parcage autorisé avec disque, les jours ouvrables, du lundi au samedi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, pendant 2 heures au maximum.

[Exception: stationnement autorisé pendant 4h dans la rue A. Duchscher entre la rue Charly et la rue Maximilien].

#### Pour les résidents :

Pour les résidents détenteurs d'une vignette de stationnement résidentiel, le stationnement est sans limitation de durée (≤ 48h).

## Qui a droit à une vignette ?

Chaque résident inscrit sur le registre de la population, demeurant à une adresse sise dans le secteur soumis au stationnement résidentiel et propriétaire ou détenteur d'un véhicule immatriculé à son nom.

## Vignette permanente

Chaque ménage sis dans le secteur soumis au stationnement résidentiel a droit à **deux vignettes** permanentes au maximum, avec au maximum une immatriculation sur une même vignette.

Les vignettes permanentes sont établies pour **un an au tarif de 48€/an\*** et elles sont renouvelées d'année en année si les conditions requises pour son obtention perdurent.

## Vignette provisoire

La vignette provisoire peut être délivrée aux ménages résidents dans le secteur soumis au stationnement résidentiel lorsque ceux-ci ont introduit dans les formes requises **une demande en vue de l'obtention d'une vignette permanente** ou si les membres du ménage utilisent **un véhicule de remplacement provisoire**.

La vignette est établie pour une durée maximale de **six mois** successifs et elle est payante (**24€/semaine\***, non remboursable).

## Vignette 'visiteur'

La vignette 'visiteur' est destinée aux **membres de famille (non-résidents)** qui comptent séjourner pendant une période prolongée dans un ménage résidant dans le secteur soumis au stationnement résidentiel.

La vignette 'visiteur' est établie à raison d'**une vignette au plus par ménage**, avec au maximum une immatriculation sur la vignette. Elle est établie pour une durée de **trois mois au plus** par année civile et elle est payante (**24€/semaine\***, non remboursable).



Tél: 72 92 22 -1 (pendant les heures de bureau)  
e-mail: [circulation@echternach.lu](mailto:circulation@echternach.lu) [www.echternach.lu/publications](http://www.echternach.lu/publications)

\* selon le règlement - taxe actuel en vigueur